Le développement des services à la personne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES À LA PERSONNE

2007

Rapport présenté par M. Yves Vérollet

Type de saisine : Autosaisine
Type de texte : Avis et Rapport
Traité par : Section des Affaires sociales

Adopté le : 24/01/2007
Mandature : 2004-2010

Rapporteur :

Yves VÉROLLET
Ancien conseiller

Télécharger le texte

Télécharger la fiche de communication

PRÉSENTATION

Les services à la personne connaissent un développement croissant sous les effets conjugués d'une demande importante et d'incitations fiscales et sociales visant à favoriser le développement de l'emploi. La loi du 26 juillet 2005 amplifie ce mouvement. Le Conseil économique et social formule un certain nombre de recommandations relatives aux conditions d'accès à ces services, à la mise en oeuvre du chèque emploi-service universel (CESU), à l'organisation et la tarification des services d'aide à domicile et, enfin, à la nécessaire professionnalisation des emplois dans ce secteur.

Descripteur Eurovoc :
aide ménagère, stimulant fiscal, création d'emploi, qualification professionnelle, fixation des prix, cotisation sociale

Domaine Eurovoc :
Emploi et travail

© - copyright CESE - Mai 2024